

Ecole de musique du Pays-d'Enhaut – Assemblée générale du 23 novembre 2022 Restaurant Le Richemont – Château-d'Oex

Présences : Sylvie Lenoir (présidente), Boris Fringeli (directeur pédagogique), Nathalie Testa (directrice administrative), Anne Fatio, Susanne Germann, Valérie Daenzer, François Jaquillard (Municipalité de Château-d'Oex), Annie Schwitzgubel (Municipalité de Rougemont), Antoine Martin (Municipalité de Rossinière), Stéphane Henchoz, Sébastien Martin et Jean-Claude Racine (Jurifid Sàrl).

Excusés : famille Waser et famille Vuadens.

Il est 20h25 lorsque Sylvie Lenoir, présidente, ouvre l'assemblée générale. Elle remercie les personnes présentes et salue les représentants des 3 Municipalités. Elle donne lecture de l'ordre du jour modifié par rapport à l'ordre du jour statutaire. Il est accepté par l'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité de l'année 2021/2022

La présidente donne la parole à Boris Fringeli, directeur pédagogique, pour son rapport.

L'Ecole de Musique a vécu sa 2^e année Covid. En automne 2021, il a été décidé de reprendre les répétitions pour le 40^e anniversaire. Les spectacles ont finalement pu avoir lieu en mai 2022 avec une magnifique réussite. Remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

Les effectifs se sont stabilisés par rapport à 2020/2021.

La comédie musicale a fait office de concert de groupe. Les autres activités se sont limitées aux examens et auditions. Elles se déroulent chaque année l'avant-dernière semaine scolaire, avec un tournoi dans les 3 Communes du Pays d'Enhaut. Tous les élèves ont réussi leur examen avec d'excellents résultats.

La répartition des instruments est présentée ainsi que la provenance des élèves. M. Fringeli a le plaisir d'annoncer qu'une collaboration avec les fanfares est en cours et permettra d'augmenter le nombre d'élèves pour la prochaine année scolaire.

La démission d'Eran Levi est relevée. Remerciements lui sont adressés pour ses nombreuses années d'enseignement.

Remerciements sont également adressés aux 4 Communes (Pays d'Enhaut et Haut Intyamont) pour leur soutien financier ainsi que pour la mise à disposition gratuite des salles.

Au niveau des locaux, l'Ecole de Musique peut compter sur la mise à disposition de nombreux locaux. Remerciements sont adressés à Mme Darcy Mottier, qui fait tout son possible pour permettre l'accès à un maximum de salles.

M. Jaquillard demande si des collaborations existent avec l'Ecole de Musique du Saanenland. Les collaborations sont difficiles, les règlements étant cantonaux. Mme Schwitzguebel confirme. A noter que la FEM subventionne les élèves fribourgeois pour ½. Pour que cela fonctionne avec le Saanenland, il faudrait des accords politiques. M. Fringeli se met volontiers à disposition pour d'éventuelles discussions avec Saanen. M. Stéphane Henchoz, en tant qu'ancien Municipal, précise que des discussions avaient eu lieu il y a quelques années mais n'avaient pas donné de résultats. M. Sébastien Martin relève qu'un élève qui souhaite étudier un instrument qui n'est pas enseigné dans l'école de sa région peut suivre des cours dans une école voisine et être subventionné par sa commune de domicile.

3. Rapport de la présidente

Sylvie Lenoir relève sa joie d'avoir pu vivre le 40^e anniversaire par le biais de la comédie musicale spécialement composée pour l'occasion.

Elle est satisfaite des auditions qui se sont bien déroulées.

La présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette année.

4. Présentation des comptes 2021/2022

Nathalie Testa présente les comptes.

Le résultat du 40^e anniversaire a permis la création d'une provision « aide aux élèves » de CHF 7'000.00 permettant d'aligner la provision comptable à la provision bancaire.

L'exercice se solde ainsi par une légère perte de CHF 327.35.

Mme Annie Schwitzguebel demande pourquoi les cours et cotisations sont inférieurs à ceux de l'année précédente. Lors de l'exercice 2020/2021, nous avons bénéficié de l'offre QoQa qui a permis d'encaisser 10% supplémentaire pour chaque famille ayant participé à l'action.

5. Rapport de la fiduciaire

Au nom de Jurifid Sàrl, M. Racine lit son rapport très détaillé. Il a obtenu les explications souhaitées par la comptable et relève la bonne tenue des comptes. Ledit rapport propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2021/2022 tels que présentés et d'en donner décharge à la responsable.

6. Acceptation des comptes 2021/2022

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et décharge est donnée au comité et à la comptable.

7. Adaptation des tarifs

Boris Fringeli donne des précisions sur le fonctionnement de la FEM par laquelle l'école est subventionnée. Lors de l'établissement du budget en cours, l'école s'est vue contrainte d'étudier une adaptation des tarifs au 1^{er} août 2023.

Une importante baisse du nombre d'élèves est à déplorer. D'autre part, l'école est composée d'un nombre élevé d'adultes pour lesquels aucune subvention n'est encaissée. Le comité

souhaite limiter au maximum l'adaptation des tarifs des enfants. En revanche, il se voit obligé de proposer une hausse importante de l'écolage des adultes, permettant à l'école d'équilibrer les charges y relatives.

Nouveaux tarifs proposés au 1^{er} août 2023 :

Cours individuel enfant subventionné – 30 minutes– CHF 480.00/semestre

Cours individuel adulte - 30 minutes– CHF 1'100.00/semestre

Adaptation des autres tarifs de façon proportionnelle.

M. Antoine Martin demande si des pistes ont été étudiées pour obtenir des subventions par le biais d'autres associations. De généreux dons ont été obtenus par l'Alliance Culturelle et le Lions Club dans le cadre du 40^e anniversaire, répond Boris Fringeli. Toutefois, aucune recherche n'a été effectuée pour le fonctionnement courant.

Mme Annie Schwitzguebel fait part que le Casino Barrière de Montreux est généreux. A étudier. Le soutien possible de la Loterie Romande est également relevé.

L'augmentation proposée est acceptée à l'unanimité.

8. Election du comité

Le comité a le regret de communiquer la démission d'Anne Fatio qui a œuvré pendant plus de 10 ans au sein du comité. Remerciements sincères lui sont adressés par Sylvie Lenoir.

Deux nouveaux membres sont présentés en les personnes de MM. Stéphane Henchoz et Sébastien Martin. Ils sont élus à l'unanimité par l'assemblée.

9. Divers et propositions individuelles

Collaboration avec les fanfares

Mme Annie Schwitzguebel demande plus de précisions sur la collaboration évoquée. Boris Fringeli informe que l'enseignant de cuivres, M. Eran Levi, a démissionné. Pour y donner suite, l'école et les fanfares se sont rencontrées et ont trouvé des synergies. Les cadets des 3 fanfares locales seront prochainement rattachés à l'école de musique. Des enseignants ont été engagés dans ce sens.

Enseignement de la musique au Pays d'Enhaut

M. François Jaquillard est reconnaissant de l'engagement du comité et de la direction permettant ainsi l'apprentissage de la musique aux jeunes de la région.

La présidente remercie les différents intervenants et clôt l'assemblée à 21h45.

Nathalie Testa – 23 novembre 2022